

République française

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNE DE REMAUVILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de REMAUVILLE, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉNIFAURE, Maire.

Date de la convocation : mardi 4 avril 2023.

Présent(s) : Mme Catherine PÉNIFAURE, Mme Carole LOVERGNE, M. Jean-Sébastien DEPAUW, Mme Léone BOUVARD, M. Cyril COURBE, M. Frédéric FROT, M. Stéphane MARTIGNON.

Absent(s) : Mme Michèle BANNERY, Mme Lisiane DAGUET et Mme Amandine LE FLAHEC,

Pouvoir(s) : M. Marc-Antoine D'HALLUIN à M. Frédéric FROT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Carole LOVERGNE.

La séance de Conseil a débuté à 20 h 13.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2023,
- Approbation du compte de gestion M 14 – Budget principal 2022,
- Approbation du compte administratif M14 – Budget principal 2022,
- Affectation des résultats 2022,
- Vote des taux d'imposition 2023,
- Attribution de subventions aux associations – Année 2023,
- Révision des tarifs de services publics,
- Budget principal M 57 – Vote du budget 2023,
- Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abris-voyageurs par le Département,
- Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État – Avenant n°1 Extension du périmètre de télétransmission des actes
- Informations et questions diverses.

Arrivée de Mme BOUVARD à 20 h 33.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour. En effet, dans le cadre de la demande de Fonds d'Équipement Rural 2023, il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser Mme le Maire à établir cette demande de subvention.

L'assemblée donne son accord pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour de cette séance de Conseil Municipal.

M. DEPAUW demande que soit apportée la modification suivante au procès-verbal de la séance précédente : dans les questions diverses, concernant le chemin de Nemours, qu'il n'a pas dit que celui-ci était inexistant mais que sa largeur variait de 0,50 mètre à plusieurs mètres.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion M 14 – Budget principal 2022**2023/10**

Mme le Maire présente ce point.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion pour l'année **2022**, établi par le Service de Gestion Comptable de Fontainebleau (tableau ci-joint).

Approbation du compte administratif M14 – Budget principal 2022**2023/11**

Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir pris connaissance des documents adressés par le SGC de Fontainebleau, Mme Léone BOUVARD présente le compte administratif 2022 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	307 981,99 €	60 493,59 €
Recettes	371 679,39 €	82 503,54 €
Résultat 2022	63 697,40 €	22 009,95 €
Report exercice 2021	147 418,23 €	60 949,12 €
Intégration de résultats du Syndicat de Poligny	10 017,80 €	- 8 288,21 €
À reporter sur budget 2023	221 133,43 €	74 670,86 €
Reste à réaliser 2022 – Dépenses :	176 556,60 €	
Recettes :		132 565,78 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

Affectation des résultats 2022**2023/12**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du compte administratif du Budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte de fonctionnement 2022 s'élève à 221 133,43 €.

Report à la section d'investissement :

- compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 0,00 €
- compte 001 (recette – résultat d'investissement) : 74 670,86 €

Report à la section de fonctionnement :

- compte 002 (résultat reporté) :

221 133,43 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE D'AFECTER les résultats selon la proposition ci-dessus.

Vote des taux d'imposition 2023

2023/13

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE, ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	29,74 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	33,51 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	8,18 %

Attribution de subventions aux associations – Année 2023

2023/14

Mme le Maire présente ce point.

M. COURBE demande quels organismes ou associations ont envoyé une demande de subvention cette année.

Mme le Maire donne alors le nom de chaque organisme.

M. FROT estime que l'AHVOL est une association culturelle, ayant pour mission la restauration des monuments, la promotion et la sauvegarde du territoire, qu'elle est active et locale. Il pense qu'il serait bien de soutenir cette association.

Après étude des demandes de subvention reçues en mairie, Madame le Maire propose aux membres présents et représentés, d'attribuer les subventions et dons, répartis ci-après :

ORGANISMES	2022	2023
APEVOL	150 €	150 €
Amicale du tir	500 € Dont 100 € à titre exceptionnel pour les 70 ans de l'association	500 €
Société de chasse	250 €	250 €
Les enfants d'Ambarivato	100 €	100 €
Foyer du collège J. Prévert (Lorrez-le-Bocage)	150 €	150 €
Judo club d'Égreville	150 €	100 €
Amicale du Bocage	-	100 €
AHVOL	-	100 €

D'attribuer les dons suivants, répartis ci-après :

ORGANISMES	2022	2023
Amicale scolaire	600 €	600 €
Les Papillons Blancs	150 €	150 €

Elle rappelle la participation pour la carte Imagin'R Lycée, en 2022, à hauteur de 50 € par bénéficiaire.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE les propositions de subvention aux associations ci-dessus détaillées,

AUTORISE Madame le Maire, à verser les sommes allouées à chacune des associations, imputé sur l'article 6574, après que les associations aient remis leur bilan financier et le calendrier de leurs activités prévues cette année, pour celles qui ne les auraient pas encore produits.

AUTORISE Mme le Maire à verser une participation de 50 € au titre de la carte Imagin'R, pour les lycéens, selon les conditions retenues, soit la production de la facture de paiement.

Révision des tarifs de services publics

2023/15

Mme le Maire propose à l'assemblée de revoir les tarifs des divers services publics. Elle précise qu'actuellement les concessions sont perpétuelles. Le problème se pose notamment, lorsque les héritiers de ces concessions sont eux-mêmes décédés et inhumés sur une autre commune et dont cette situation n'est pas connue. Elle rappelle également l'état d'abandon de certaines concessions.

M. DEPAUW demande qui pourrait se charger de l'entretien de ces concessions. Mme le Maire lui précise qu'elles appartiennent aux héritiers.

Concernant les locations de la salle des fêtes, M. DEPAUW demande s'il serait possible de créer un accès par la cour de l'école, pour que les enfants puissent jouer. Mme BOUVARD précise que les normes de sécurité de l'école et de la salle des fêtes sont complètement différentes.

M. DEPAUW dit qu'il serait intéressant de se renseigner, pour savoir si les normes ont évolué.

Les élus précisent qu'après les travaux de rénovation de la salle des associations, située à l'arrière de la mairie, il faudra prévoir la sécurisation de l'escalier permettant l'accès à la cave de la mairie et ainsi, pouvoir autoriser l'accès à la cour, lors de la location de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de réviser les tarifs comme suit, à partir du 1^{er} juillet 2023 :

CIMETIÈRE :

Concession		Columbarium	
Trentenaire	Cinquantenaire	Trentenaire	Cinquantenaire
120 €	150 €	65 €	140 €

SALLE DES FÊTES :

	Habitants de Remauville	Extérieurs
Vendredi soir (17h au samedi 10h)	100 €	150 €
Week-end	250 €	400 €
1 journée du lundi au vendredi (9 h. à 16 h.)	100 €	150 €

Budget principal M 57 – Vote du budget 2023**2023/16**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 de la commune.

Le budget 2023 s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Recettes :	522 189,43 €
	Dépenses :	522 189,43 €
INVESTISSEMENT	Recettes :	391 056,60 €
	Dépenses :	391 056,60 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget primitif 2023 de la commune par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement

Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abris-voyageurs par le Département**2023/17**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que depuis mars 2002, la commune a signé une convention avec le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil Général, dans le cadre de la mise à disposition gratuite d'abris voyageurs au profit de la commune. Elle présente la demande de renouvellement de cette convention transmise par le Département de Seine-et-Marne.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État – Avenant n°1 Extension du périmètre de télétransmission des actes**2023/18**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a signé une convention avec la Préfecture de Seine-et-Marne pour la dématérialisation des actes et des délibérations. Elle informe que la Préfecture de Seine-et-Marne, en date du 31 mars 2023, a demandé de signer un avenant à ladite convention, relatif à l'extension du périmètre de la télétransmission des actes relatifs au budget et aux marchés publics.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au Contrôle de Légalité ou à une obligation de transmission au Représentant de l'État.

Demande de subvention au Fonds d'Équipement Rural – FER 2023

2023/19

Mme le Maire demande à Mme Lovergne d'exposer le projet d'aménagement de l'aire de jeux pour les enfants, déjà existant à Bouchereau.

Elles souhaitent demander une subvention en vue d'améliorer l'aménagement de cet espace public, par la pose de tables et de bancs.

Elle demande l'accord de l'assemblée pour cet aménagement, ainsi que la possibilité de demander une subvention FER (fonds d'équipement rural).

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE son accord sur ce projet.

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès du Fonds d'équipement rural (FER).

Informations et questions diverses

- Extinction nocturne de l'éclairage public : M. MARTIGNON propose ses services, afin de vérifier si le réglage des horloges de l'éclairage public est susceptible d'être fait, sans faire appel à la société. Mme le Maire rappelle que la commune doit faire l'acquisition de panneaux d'information, à installer aux entrées du village et la population doit être informée avant l'extinction nocturne de l'éclairage public.

- Devis SOMELEC : Mme le Maire présente le nouveau devis transmis par la société, suite aux nouvelles réglementations, pour le remplacement des luminaires. M. DEPAUW pense qu'il ne faut pas effectuer les travaux de renouvellement des luminaires avec le SDESM, le devis étant trop élevé. Il explique cependant que le SDESM propose des aides, relatives à la facturation des dépenses d'énergie et qu'il faudrait en faire la demande pour la mairie.

- Renouvellement de partenariat pour le Centre de Loisirs de Darvault : Mme le Maire informe l'assemblée de la réception de la demande de la mairie de Darvault, concernant le renouvellement du partenariat relatif à l'accès au centre de loisirs, pour les enfants de la commune. L'ensemble des élus donnent son accord pour renouveler ce partenariat.

- Parcelles de bois : Mme le Maire indique avoir reçu, en mairie, des notifications de ventes de plusieurs parcelles de bois, pour lesquelles la mairie peut préempter. Elle présente les parcelles concernées aux membres du Conseil et demande leur avis sur ces éventuelles possibilités d'achat. Les élus décident de ne pas donner suite à ces propositions.

- Devis URBANEA : Mme le Maire présente le dernier devis reçu du cabinet URBANEA, concernant le dossier du PLU.

M DEPAUW demande à quoi il correspond, Mme BOUVARD lui précise qu'il découle du rendez-vous avec la Préfecture.

M. FROT demande si le prochain rendez-vous avec le cabinet peut avoir lieu en soirée.

Les élus demandent la possibilité d'obtenir l'ensemble des documents avant la réunion et ils précisent qu'ils ne donneront pas leur accord pour la signature de ce devis, tant que les documents ne leur seront pas transmis. M. DEPAUW, quant à lui, souhaite un planning prévisionnel des prochaines étapes, ainsi qu'un descriptif détaillé des raisons du blocage de la Préfecture.

- Cérémonie du 8 mai : Mme LOVERGNE propose de fixer à 11h. 30, l'heure de début de cérémonie, suivi d'un apéritif. Mme le Maire propose de demander la participation de la fanfare de Lorrez-le-Bocage, les élus donnent leur accord, en fonction du tarif.

- Bouge ton CoQ : Mme LOVERGNE informe le Conseil de l'organisation d'une réunion publique le 11 mai prochain à 19h. 00, dans le but d'implanter sur la commune une épicerie participative. Elle précise que des flyers, comportant une enquête, seront distribués à la population afin de collecter leur avis.

Mme le Maire demande quel local sera utilisé pour implanter ce projet. Mme LOVERGNE lui précise qu'elle pense au garage actuel. Mme le Maire informe les élus que Mme THORREAU, Maître d'œuvre de la salle des associations, a suggéré l'alimentation en eau et en électricité des autres bâtiments, avec la pose de compteur indépendant pour chacun. Elle précise que ces éventuels travaux seront à effectuer avant la réfection de la cour.

- Prochains rendez-vous : Mme LOVERGNE propose la création d'un flyer, à l'intention des habitants, reprenant les prochaines dates des événements à venir.

- Salle des associations : Mme le Maire informe les membres du Conseil que les travaux avancent bien et que les peintures vont bientôt commencer. M. DEPAUW dit que les deux fermetures en parpaing sont horribles et qu'il faudrait voir avec le Maître d'œuvre, afin de trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 48.

Le Secrétaire de séance,



Carole LOVERGNE

Le Maire,



Catherine PENIFAURE

